

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **vendredi 4 octobre 2019, à 19 h 30** à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

**Sont présents** : Madame Marie-Céline Hébert, messieurs Michel Longtin, Gaëtan Lalande, Raymond Bisson et Noël Picard

**Ont motivé leur absence** : Monsieur Gilles Payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

**1. Ouverture de la réunion**

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre et de la séance extraordinaire du 17 septembre 2019.

**2. Finances**

- 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs de septembre 2019
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 30 septembre 2019
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 septembre 2019

**3. Dossier Mines**

**4. Rapport du maire**

**5. Période de questions**

**6. Département de l'Administration**

- 6.1 Correspondance- Annexe III
- 6.2 Budget révisé
- 6.3 Mandat à l'étude de Me Gratton, notaire pour la procédure de cession du terrain entre les lots 6 098 722 et 5 258 400
- 6.4 Mandat à Julie Ricard et David Pharand pour signature du bail 2019-064-MELCC
- 6.5 Mandat à Julie Ricard pour signature et négociation de contrat concernant le lot 5 257 513
- 6.6 Politique sur les tarifs de reprographie

**7. Département de la gestion des ressources humaines**

**8. Département de l'Hygiène du milieu**

- 8.1 Dépôt du rapport annuel de gestion de l'eau potable

**9. Département des Travaux publics**

- 9.1 Programmation 2019-2023 TECQ

**10. Département de la Sécurité publique**

**11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement**

11.1 Adhésion annuelle à l'OBV RPNS

11.2 Mandat à Julie Ricard et David Pharand pour conclusion d'une servitude de passage sous la chaussée du ch. du lac Doré Nord

**12. Département des Loisirs, culture et tourisme**

12.1 Compte-rendu du département

12.2 Conclusion d'un partenariat avec Raid Pulse

**13. Département de la promotion et développement économique**

**14. Département du service à la collectivité**

14.1 Procédure de demandes pour le Rallye Défi

14.2 Demande de droit de passage du Club Quad Petite-Nation

14.3 Levée de fonds- Appui Grenville-sur-la Rouge

**15. Varia**

**16. Période de questions**

**17. Fin de la plénière**

**1. Ouverture de l'assemblée**

<b>2019-10-19342</b> <b>Ouverture de l'assemblée</b>
---

Il est **résolu à l'unanimité**

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 19 h 32.

**Adoptée.**

**1.1 lecture et adoption de l'ordre du jour**

<b>2019-10-19343</b> <b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>
---

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée.**

**1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 17 septembre 2019**

**2019-10-19344**

**Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 17 septembre 2019**

Il est résolu à l'unanimité

**QUE** la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2019 et de la séance extraordinaire 17 septembre 2019 soit exemptée et qu'ils soient adoptés tel que déposés.

**Adoptée.**

**2. FINANCES**

**2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs**

**2019-10-19345**

**Adoption des comptes fournisseurs au 30 septembre 2019**

Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 30 septembre 2019 pour un montant total de 110 617,21 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 22079 à 22137.

Les paiements 500344 à 500357.

Les prélèvements 5044 à 5072.

**QUE** les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

**Adoptée.**

**2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de septembre 2019**

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de septembre 2019 pour une dépense totale de 55 248,45 \$ a été déposé à tous les membres du conseil.

*Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.*

Julie Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière

**2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 septembre 2019**

**2019-10-19346**

**Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 septembre 2019**

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** le rapport des revenus et dépenses, au 30 septembre soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

**Adoptée.**

### **3. DOSSIER MINES**

3.1 M. Pharand indique que M. Mathieu Lacombe, député de Papineau et ministre de la Famille, responsable de la région de l'Outaouais, sera présent lors de la rencontre du Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation qui se tiendra le 18 octobre 2019 à 9 h à la salle de Conférence de la Municipalité.

### **4. RAPPORT DU MAIRE**

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION**

#### **6.1 Correspondance Annexe III**

Le détail de la correspondance du mois de septembre 2019 apparaît en annexe III, dans un document intitulé « *Correspondance assemblée du mois d'octobre 2019* ».

#### **6.2 Écriture de budget révisé**

<b>2019-10-19347</b> <b>Écriture de budget révisé</b>
--

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** l'écriture numéro 489 soit adoptée pour le budget révisé au 6 septembre 2019.

**Adoptée.**

#### **6.3 Mandat à l'étude de Me Gratton, notaire pour la procédure de cession du terrain entre les lots 6 098 722 et 5 258 400**

<b>2019-10-19348</b> <b>Mandat à l'étude de Me Gratton, notaire pour la procédure de cession du terrain entre les lots 6 098 722 et 5 258 400</b>
--

**CONSIDÉRANT** la demande de rétrocession d'une partie de l'ancienne route du ch. du lac Doré Nord située entre les lots 6 098 722 et 5 258 400 provenant des propriétaires du 1223, ch. du Lac Doré Nord en date du 12 juillet 2019 ;

**CONSIDÉRANT QU'**entre 1990 et 1993, la Municipalité de Duhamel a procédé à la construction d'un nouveau chemin ;

**CONSIDÉRANT** que le fonds de terre résiduel après la création de l'actuel chemin du lac Doré Nord, entre les lots 6 098 722 et 5 258 400 n'a toujours pas été rétrocédé ;

**CONSIDÉRANT** la création de la parcelle devant être rétrocédée par M. Daniel Giroux, arpenteur-géomètre ;

**CONSIDÉRANT QU'**un transfert de propriété doit être effectué par un notaire ;

DUHAMEL | **SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2019**

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du Conseil mandatent l'étude de Me Gratton, notaire pour effectuer le transfert de propriété d'une partie de l'ancienne route du ch. du lac Doré Nord située entre les lots 6 098 722 et 5 258 400 aux propriétaires du 1223, ch. du lac Doré Nord.

**Adoptée.**

**6.4 Mandat à Julie Ricard et David Pharand pour signature du bail 2019-064-MELCC**

**2019-10-19349**

**Mandat à Julie Ricard et David Pharand pour signature du bail 2019-064- MELCC**

**CONSIDÉRANT** la demande d'octroi de droit déposée au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le 5 mars 2018 par la Municipalité de Duhamel pour la rampe de mise à l'eau au lac Gagnon ;

**CONSIDÉRANT** le bail 2019-064 de la direction de la gestion du domaine hydrique de l'état du MELCC visant à régulariser un lot de grève et en eau profonde servant au maintien d'une rampe de mise à l'eau et d'un quai flottant, situé sur la propriété du gouvernement du Québec à même le lit du lac Gagnon ;

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du Conseil autorisent Mme Julie Ricard, directrice générale et M. David Pharand, maire à signer le bail portant le numéro 2019-064.

**Adoptée.**

**6.5 Mandat à Julie Ricard pour signature et négociation de contrat concernant le lot 5 257 513**

**2019-10-19350**

**Mandat à Julie Ricard pour signature et négociation de contrat concernant le lot 5 257 513**

**CONSIDÉRANT** la requête du propriétaire du lot 5 257 513 adressée à la Municipalité le 20 août 2017 à la suite de l'installation d'un ponceau transversal empiétant sur sa propriété du chemin du lac Gagnon Ouest ;

**CONSIDÉRANT QU'**une expropriation n'est pas souhaitée et qu'une entente de gré à gré est privilégiée ;

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du Conseil mandatent Mme Julie Ricard, directrice générale, pour la signature d'un contrat avec le propriétaire du lot 5 257 513 afin de clore le dossier.

**Adoptée.**

## **6.6 Politique sur les tarifs de reprographie**

**2019-10-19351**  
**Politique sur les tarifs de reprographie**

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du conseil adoptent les taux suivants pour la reprographie en vertu de la Gazette Officielle du Québec, édition du 30 mars 2019 :

### **Taux pour le public**

<b>Mode de couleur</b>	<b>Taux / feuille recto</b>	<b>Taux / feuille recto-verso</b>
<b>Noir et blanc</b>	0,40 \$	0,60 \$
<b>Couleur</b>	0,75 \$	1,30 \$

### **Taux pour les OBNL ayant un siège social à Duhamel**

<b>Mode de couleur</b>	<b>Taux / feuille recto</b>	<b>Taux / feuille recto-verso</b>
<b>Noir et blanc</b>	0,20 \$	0,30 \$
<b>Couleur</b>	0,25 \$	0,35 \$

**\* Un montant de 0,15 \$ par feuille sera soustrait si la personne utilise son propre papier.**

**Nous ne fournissons aucun papier spécial, carton ou cartes d'affaire.**

Pour toute autre service connexe, veuillez vous référer à la Gazette Officielle du Québec, édition du 30 mars 2019 :

**Adoptée.**

## **7. DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

## **8. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

### **8.1 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable**

**2019-10-19352**  
**Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable**

**CONSIDÉRANT** l'obligation de déposer au Conseil le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'exercice 2018 ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE** le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'exercice 2018 soit et est adopté tel que déposé au MAMH.

**Adoptée.**

## **9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

### **9.1 Compte rendu du département**

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département des travaux publics.

## **9.2 Programmation 2019-2023 TECQ**

**2019-10-19353**

**Programmation 2019-2023 TECQ**

### **Attendu que :**

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

### **Il est résolu que :**

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

<b>Programmation No 1</b>	
Plan d'intervention	
Coûts estimés	12 000 \$

**Adoptée.**

## **10. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **10.1 Compte-rendu du département**

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département de la sécurité publique.

## **11. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **11.1 Adhésion annuelle à l'OBV RPNS**

**2019-10-19354**

**Adhésion annuelle à l'OBV RPNS**

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du Conseil autorisent l'adhésion à l'Organisme de bassins versants (OBV-RPNS) pour la catégorie membre suivante pour l'année 2019 :

- Partenaire financier volet lacs et rivières au montant de 500 \$

**Adoptée.**

### **11.2 Mandat à Julie Ricard et David Pharand pour conclusion d'une servitude de passage sous la chaussée du ch. du lac Doré Nord**

**2019-10-19355**

**Mandat à Julie Ricard et David Pharand pour conclusion d'une servitude de passage sous la chaussée du ch. du lac Doré Nord**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du 1251, ch. du lac Doré Nord désirent faire passer un tuyau de part et d'autre du chemin du lac Doré Nord afin d'améliorer le fonctionnement de leur installation septique ;

**CONSIDÉRANT QU'**un permis d'installation septique devra être émis pour la Municipalité préalablement à la réalisation des travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du 1254, ch. du lac Doré Nord accordent une servitude de passage et autorisent les travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires devront respecter les exigences décrites dans une entente signée entre eux et la Municipalité de Duhamel ;

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du Conseil autorisent la passation d'un tuyau sous la chaussée, à la demande des propriétaires du 1251, ch. du lac Doré Nord et mandatent monsieur David Pharand, maire et madame Julie Ricard, directrice générale à signer la servitude de passage à cet égard.

**Adoptée.**

## **12. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE**

### **12.1 Compte-rendu du département**

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département des loisirs, tourisme et culture.

### **12.2 Conclusion d'un partenariat avec Raid Pulse**

**2019-10-19356**

**Conclusion d'un partenariat avec Raid Pulse**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour les organisateurs de la course d'aventure Raid Pulse de tenir un événement sur le territoire de Duhamel le 16 mai 2020 où les



participants devront s'exercer dans trois disciplines, soit le trekking, le canotage et le vélo de montagne ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement d'envergure assure une visibilité intéressante au plan touristique et événementiel à la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation d'un tel événement nécessite un partenariat entre les organisateurs et la Municipalité notamment en matière de fourniture de locaux, de bénévoles, de droits d'accès ainsi qu'une commandite ;

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du Conseil autorisent Mme Julie Ricard, directrice générale et M. David Pharand, maire à conclure un partenariat avec les organisateurs de la course d'aventure Raid Pulse.

**Adoptée.**

### **13. DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **14. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ**

##### **14.1 Procédures de demandes de travaux dans le cadre du Rallye Défi**

**2019-10-19357**

**Procédures de demandes de travaux dans le cadre du Rallye Défi**

**CONSIDÉRANT QUE** le championnat canadien de rallye automobile « Rallye Défi » utilise certaines routes de Duhamel pour sa course annuelle depuis plusieurs années ;

**CONSIDÉRANT QU'**une saine collaboration entre les organisateurs du Rallye Défi et l'administration municipale est primordiale afin d'assurer une gestion rigoureuse et la sécurité lors de cet événement d'envergure ;

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du Conseil demandent aux organisateurs du Rallye Défi de leur soumettre par écrit toute demande relative à l'entretien et à la fermeture des routes dans un délai minimum de 30 jours avant l'événement ;

**QUE** tout le matériel promotionnel et les rubans de sécurité soient enlevés moins de 24 h après l'événement ;

**QUE** nonobstant la résolution 2018-05-18813, le chemin des Lacs soit remis en état par la Municipalité.

**Adoptée.**

##### **14.2 Demande de droit de passage du Club Quad Petite-Nation**

**2019-10-19358**

**Demande de droit de passage du Club Quad Petite-Nation**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2019-08-1959 du Club Quad Petite-Nation demandant à la Municipalité un droit de passage hivernal sur une portion de 6,8 km du ch. lac Gagnon Ouest ;

**CONSIDÉRANT QUE** les préoccupations à l'égard de la sécurité routière sur cette route et les mesures entreprises pour renforcer la sécurité, notamment par la réduction de la limite de vitesse à cet endroit et l'interdiction de transit des camions lourds ;

**CONSIDÉRANT** l'étendue de territoire et la possibilité d'aménager un sentier autre part que sur la voie publique ;

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du Conseil refusent la demande de droit de passage hivernal sur le chemin du lac Gagnon Ouest et reste disponible à collaborer avec le Club afin de trouver une alternative.

**Adoptée.**

### **14.3 Levée de fonds-Appui Grenville-sur-la-Rouge**

**2019-10-19359**

**Levée de fonds-Appui Grenville-sur-la-Rouge**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Duhamel a donné son appui moral à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge par le biais de la résolution 2019-09-19340 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de l'APLG organisent une levée de Fonds pour venir en aide à Grenville-sur-la-Rouge lors de la marche *Duhamel, en couleurs* qui se tiendra le 12 octobre 2019 ;

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** la Municipalité de Duhamel participe à l'organisation de cette levée de fonds et double les fonds recueillis lors de l'événement jusqu'à concurrence de 500 \$;

**Adoptée.**

## **15. VARIA**

**15.1** Mme Marie-Céline Hébert, conseillère, fait état du décès de M. Dulong, beau-père de M. Raymond Bisson.

## **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2019-10-19360**  
**Levée de la séance**

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** la séance soit et est levée à 20 h 21.

**Adoptée.**